

## EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT <b>CHARENTE</b>	DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ETAGNAC
016-211601323-20240202-D02_02_2024_03-DE	
Reçu le 06/02/2024	
Séance du 2 février 2024	

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	15	9

L'an deux mille vingt quatre et le deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT, Maire

Date de la convocation
26/01/2024

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, J. M. RIVAUD, F. VINTENAT

Date d'affichage
6/02/2024

Absents : J. F. VIGNAUD, S. PAILLOT, C. FOUBERT, G. GANTEILLE, D. DEVILLEGER, A. ROUSSEAU,  
Secrétaire de séance : B. BEAUMATIN

### Objet de la délibération : Nouveaux tarifs pêche Etang de la Féculerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser certains tarifs de cartes et tickets de pêche pour la nouvelle saison qui débutera le 1er mars 2024 à l'Etang de La Féculerie.

Il propose de les modifier comme suit :

- Carte annuelle : 140 € (140 € la saison passée)
- Tickets à la journée : 10 € (10 € la saison passée)
- Carte 24 heures : 25 € (25 € la saison passée)
- Carte 48 heures : 40 € (40 € la saison passée)
- Carte 72 heures : 60 € (60 € la saison passée)
- Carte à la semaine : 120 € (120 € la saison passée)
- Carte enfant à la journée jusqu'à 12ans : 5,00 € (nouveau)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, début de la nouvelle saison de pêche.

Le Maire,  
H. de RICHEMONT

D02-02-2024/03  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

